



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 73773

Texte de la question

M. Robert Lamy attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les problèmes croissants de délinquance et d'insécurité auxquels sont confrontés quotidiennement les artisans et les commerçants de sa circonscription. En effet, l'insécurité est devenue l'une de leurs préoccupations essentielles. Ils sont nombreux à s'avouer touchés par ce phénomène qui empoisonne leur quotidien (vol de véhicules utilitaires, vol d'outils, de machines sur les chantiers ou au sein même des entreprises...). Il n'est pas rare d'ailleurs de voir qu'un même artisan soit cambriolé une ou plusieurs fois dans un laps de temps très court. A en croire ces acteurs économiques, indéniablement touchés par l'insécurité, le problème est grave et les conséquences néfastes pour leurs activités. Nombreux sont ceux qui, excédés par ces vols, pensent mettre la clé sous la porte faute de pouvoir travailler dans des conditions normales. Pire, devant l'inaction des pouvoirs publics, nombre des intéressés est tenté d'adopter un système d'autodéfense. Il faut comprendre l'exaspération de ces artisans et de ces commerçants qui considèrent que l'Etat, qui perçoit grâce à leurs activités de nombreuses et importantes taxes, se doit de remplir sa mission régalienne de sécurité et d'assurer convenablement la protection des biens et des personnes. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les mesures concrètes que le Gouvernement compte prendre pour répondre à ce désarroi.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73773

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1216